

Aliment médicamenteux : réglementation et inspection

CODE STAGE : NSVAL0033

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

3 jours

Lieu :

Consulter l'ENSV-FVI

(Susceptible de varier chaque année en fonction de la localisation de l'usine visitée)

Public cible :

Agents du MASA inspecteurs en alimentation animale et pharmacie vétérinaire

Taille du public :

Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- Référents nationaux (DGAI)
- COSIR

Responsables pédagogiques :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Téléinscription via « Mon Self Mobile »

Accessibilité :

Consulter l'ENSV-FVI

CONTEXTE

Le règlement UE n°2019/4 du 11 décembre 2018, concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation d'aliments médicamenteux pour animaux est entré en application le 28 janvier 2022. La principale évolution liée à ce règlement est que l'aliment médicamenteux perd le statut de médicament vétérinaire au profit de celui d'aliment à statut particulier, ce qui implique que :

- les activités relatives à l'aliment médicamenteux passent d'un cadre défini par le code de la santé publique à un cadre "code rural et de la pêche maritime" ;
- la tutelle de l'ANSES-ANMV » devient une tutelle de la DGAL pour les opérateurs concernés par les activités correspondantes.

Il importe que les inspecteurs du MASA maîtrisent cette nouvelle réglementation.

LA FORMATION

Objectif général :

Être capable de contrôler la bonne application de la réglementation sur les aliments médicamenteux et de mener des inspections depuis la fabrication jusqu'à l'utilisation en élevage.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les évolutions réglementaires dans le domaine de l'aliment médicamenteux ;
- Savoir évaluer le contenu d'une prescription d'aliments médicamenteux ;
- Être capable de conduire une inspection et de rédiger un rapport d'inspection

Contenu :

Réglementation applicable aux aliments médicamenteux et son application en matière de :

- Définitions, autorisations
- Fabrication, distribution
- Prescription, ayants-droits, délivrance
- Inspection des fabricants : méthodologie, outils, rapport,
- Resyral : briques Usager et Approbation
- Inspection en élevage

Méthodes pédagogiques :

Présentations, cas pratiques (analyse d'ordonnance), visite de site.